

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 20 (1974)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** Revue de presse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



canton  
de bâle



## Nouveau directeur de l'office suisse de la navigation maritime à Bâle

Le Département politique annonce la nomination de M. Fritz Bohner au poste de directeur de l'Office suisse de la navigation maritime à Bâle. M. Bohner succède à M. Roger Bär qui a été transféré à la Nouvelle-Delhi.

Né en 1928, M. Bohnert est originaire d'Erlach. Depuis avril 1972, il dirige la section des transports et communications à la direction de droit international public. M. Bohner est également secrétaire de la Délégation suisse à la Commission centrale pour la navigation du Rhin. Il conserve ces fonctions dans sa nouvelle activité.

## Hoffmann-La Roche contre de faux espoirs provoqués par des médicaments

Le groupe chimique bâlois Hoffmann-La Roche et Cie, S.A., s'élève contre certains commentaires de la Bourse, parus récemment dans la presse, selon lesquels l'importante augmentation de ses actions aurait été provoquée par le fait que les autorités

sanitaires américaines auraient analysé un médicament contre le cancer, élaboré par la maison bâloise, et l'auraient trouvé efficace. Il s'agit là d'une affirmation incorrecte, propre à soulever de faux espoirs dans la population. En effet, Roche n'a pas élaboré de médicament, mais un moyen d'analyser la teneur en « antigène carcino-embryonale (cea) ». Exécuté en relation avec d'autres moyens, ce test permet d'effectuer de meilleurs diagnostics et de choisir les thérapies les mieux appropriées aux différentes sortes de cancers. Après avoir été reconnu officiellement par les autorités compétentes des Etats-Unis, ce système a été introduit, au cours des derniers mois, dans plusieurs autres pays.

## Sandoz en 1973 : augmentation de 6,5 % du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe chimique bâlois Sandoz S.A. s'est accru de 6,5 % en 1973 pour atteindre 3.616,3 millions de francs. Par suite de la crise monétaire, le chiffre d'affaires du groupe, calculé en francs suisses, révèle un ralentissement du taux de croissance. Si aucune modification des parités monétaires n'avait eu lieu, la progression globale aurait été de 20 % environ.

Le Département « Colorants », avec un chiffre d'affaires de 1.183,9 millions de francs, parti-

cipe à raison de 5,9 % au résultat total, les produits pharmaceutiques avec 1.906,7 millions de francs à raison de 5,2 % et le Département Agrochimie-Alimentation avec 525,7 millions à raison de 13,2 %.

Le chiffre d'affaires global du Département « Colorants », exprimé dans les différentes monnaies locales, s'est révélé de nouveau très satisfaisant, indique un communiqué du groupe. Parmi les marchés importants, seuls les Etats-Unis ont enregistré une croissance inférieure à la moyenne, ce qui s'explique par la conjoncture du marché. Le Département pharmaceutique a montré une augmentation notable de son chiffre d'affaires dans la plupart des pays. Les produits de ce secteur ont fait l'objet d'une demande accrue, surtout aux Etats-Unis, au Japon, au Brésil et dans divers pays d'Europe occidentale.

Pour ce qui est du Département Agrochimie-Alimentation, on a noté une progression satisfaisante des affaires agrochimiques. Il en va de même de la branche « Alimentation » qui englobe pour la première fois le chiffre d'affaires de « Delmark » (U.S.A.), société acquise en 1972.

L'estimation des résultats définitifs pour 1973 a permis au Conseil d'administration de proposer la distribution d'un dividende brut de 65 francs par action ou bon de participation. L'assemblée générale des actionnaires, qui aura lieu le 15 mai prochain, se prononcera sur cette proposition.

## Une place Picasso à Bâle

Le Conseil d'Etat de Bâle a décidé de donner le nom de Picasso à la place qui se trouve derrière le musée des Beaux-Arts de la ville. C'est en reconnaissance du rôle joué par les œuvres de Picasso, au musée de Bâle, et des relations particulières entre l'artiste et la ville, avant et après la votation qui

devait aboutir à l'achat de toiles par le musée, que l'on a jugé judicieux de baptiser la place de son nom.



## canton de berne

### Le « Bund » publiera des articles de M. Celio

Le quotidien bernois « Der Bund » a signé un contrat avec M. Nello Celio, au terme duquel l'ancien conseiller fédéral écrira tous les derniers dimanches du mois une chronique en langue italienne portant sur des questions d'actualité. Le « journal libéral indépendant » de Berne, qui publie déjà des articles en langue française, entend ainsi remplir sa mission de « journal de la ville fédérale » et « jeter un pont entre les différentes régions de notre pays ».

### Molière en patois jurassien

Molière, dont il n'est pas aisé de rendre la finesse en langue étrangère, trois siècles après la première représentation du « Médecin malgré lui » au Palais Royal (6 août 1666), fait son entrée à Delémont, dans le répertoire du terroir jurassien. M. Jean Christe, instituteur à Courendlin, vient en effet d'adapter « Le médecin malgré lui » en patois vadais (région de Delémont). Il sera joué en costumes du début de ce siècle par la troupe des Patoisants Vadais sous le titre « Un sacré médecin ».

En échangeant leurs répliques en patois, Sganarelle, Géronte et Léandre ne devraient pas faire perdre de sa saveur à la trame de la comédie du grand Jean-Baptiste Poquelin. Lui-même n'avait-il pas tiré « Le médecin malgré lui » du « Vilain mire », conte populaire du 13<sup>e</sup> siècle ?



## canton de genève

### L'opération de Noël de « La Suisse » permet l'attribution de 19 chiens guides d'aveugles

« L'opération Noël 1973 », lancée par le quotidien genevois « La Suisse », a remporté un franc succès. En effet, cette opération, qui était consacrée aux chiens guides d'aveugles, a permis de récolter près de 153 000 francs. Grâce à ce résultat, 19 chiens pourront être attribués à des aveugles de notre pays et deux moniteurs supplémentaires pourront être engagés par le centre de dressage d'Allschwil (bl). Un chien guide dressé revient à environ 12 000 francs, somme à laquelle l'assurance invalidité participe à raison de 50 %.



## canton de neuchâtel

### Neuchâtel : l'Église en deuil

Le monde ecclésiastique neuchâtelois est en deuil à la suite de la mort, dans un hôpital de la ville, du pasteur Jean-Philippe Ramseyer, attaché à la collégiale de Neuchâtel, décédé des suites d'une courte maladie à l'âge de 62 ans.

### Pour la protection de l'environnement dans la région dite de l'entre-deux-lacs

La région sise entre les lacs de Neuchâtel et de Bière, plus communément dénommée l'entre-deux-lacs en pays neuchâtelois, a subi une profonde transformation du fait de son indus-

trialisation partielle consécutive à l'implantation d'une cimenterie près de Cornaux et d'une raffinerie de pétrole non loin de Cressier. Aussi, soucieuses de protéger leur environnement, les communes de cette région ont-elles décidé de créer un groupe de travail. Celui-ci aura un caractère consultatif, mais il aura pour tâche de présenter des propositions aux communes, celles-ci conservant leur entière liberté de choix.

Le groupe sera présidé par M. Georges-Adrien Matthey, conseiller général du Landeron, son vice-président sera M. Hans Stauffer, de Champion (Gampelen), député au grand Conseil bernois.

Les communes suivantes font partie du groupe : Le Landeron, à l'initiative de laquelle il a été constitué, Cornaux, Cressier, Cerlier (Erlach), Chules (Gals), Champion (Gampelen), Marin, La Neuveville, Saint-Blaise et Thielle-Wavre.

### La Bourse de Neuchâtel

par Gérard ZAUGG  
Sous-Directeur au Crédit Suisse,  
Succursale de Neuchâtel

La Bourse de Neuchâtel fut fondée en 1905 en tant qu'association en vue de favoriser la négociation des titres et particulièrement des valeurs neuchâteloises. La première assemblée eut lieu le 7 avril 1905 chez MM. Berthoud et Cie, banquiers.

Les membres fondateurs étaient onze ; un seul est encore représenté à la corbeille sous la même raison sociale.

L'organisation fut difficile. Il y eut assez rapidement des problèmes, d'autant plus que la bourse s'occupait aussi bien des questions de titres que des relations entre les banques de la place de Neuchâtel. Une des premières interventions fut une démarche auprès de la Banque nationale suisse qui projetait d'ouvrir un siège à La Chaux-de-Fonds plutôt qu'à Neuchâtel. Il fallut de nombreuses discus-

sions pour que ce siège s'ouvre au chef-lieu ; ce fut chose faite en 1906.

Les premiers procès-verbaux nous font sourire aujourd'hui ; ils mettent en lumière, pour autant que cela soit nécessaire, les changements profonds intervenus au cours des ans. En juillet 1907, par exemple, et après une discussion laborieuse, on renonça à fermer les banques le samedi après-midi, pendant les mois d'été, pour ne pas bouleverser les habitudes de la place. Pourtant, dès le 1<sup>er</sup> juin 1908, après beaucoup d'hésitation, on décida la fermeture des guichets le samedi après-midi à 15 h 30 du 15 juillet au 15 septembre, à titre d'essai, chaque établissement ayant la liberté de fermer les bureaux à l'heure qui lui convenait.

Il est encore intéressant de relever qu'à l'époque les membres versaient une cotisation annuelle de 20 F et que l'actif de la bourse s'élevait à 71,70 F. Le déficit était réparti entre les membres lors des années difficiles.

Le Crédit Suisse entre à la bourse en juillet 1919, date de la fondation du siège de Neuchâtel. La Société de Banque Suisse est admise en juillet 1922 et, la même année, la Banque Berthoud et Cie est remplacée par le Comptoir d'Escompte de Genève qui fit faillite quelques années plus tard.

Au début, les séances avaient lieu deux fois par semaine dans un local à l'Hôtel de ville. Dès 1926, elles sont quotidiennes, sauf le samedi, dans un nouveau local à l'ancien hôpital. Quelques années plus tard, la bourse connaît un nouveau déménagement de sa corbeille, mais c'est un retour à ses premières amours, l'Hôtel de ville. L'accroissement de la population de notre cité pose en 1966 un problème aux services administratifs et pourtant la recherche d'un toit est nécessaire d'autant plus que la corbeille, enrichie de nouveaux membres, se trouve un peu à l'étroit. C'est donc l'ins-

tallation dans une vaste salle de l'Union Commerciale.

Lors de sa création, la Bourse de Neuchâtel avait un caractère international qu'elle a complètement perdu au cours des ans ! La lecture des premières cotes ne manque pas de surprendre. Comment y expliquer la présence des actions et obligations de la fabrique de céruse et de couleurs de Gênes ? Que représentaient pour les Neuchâtelois de l'époque les obligations du chemin de fer Malmö-Istad ou celles des Tramways de Copenhague ? Quelle pouvait donc bien être l'activité de la Société de Montéponi, un nom bien ronflant que la génération actuelle n'arrive pas à situer ?

### Organisation et activité

Un comité de trois membres est désigné par l'assemblée générale. Dans la règle, ces fonctions sont remplies par rotation par les membres. Seule la Banque nationale suisse, qui est représentée à la corbeille, n'assume jamais de fonction au comité. La bourse ne subit aucun contrôle officiel. Les banques se réunissent tous les jours entre 9 h 45 et 10 h 15 autour d'une grande table sous les auspices d'un secrétaire, membre du personnel de la Banque Cantonale Neuchâteloise, qui procède à la lecture des valeurs. Chaque établissement n'est représenté que par un membre et le seul téléphone est à tous. Inutile de préciser que dans ces conditions les opérations de spéculation ou d'arbitrage sont inexistantes.

Toutes proportions gardées, le chiffre d'affaires est relativement modeste et les transactions se traitent à la criée suivant le mode en vigueur en Suisse. Elles se font au comptant et si le règlement prévoit que des opérations à terme peuvent avoir lieu, il n'y en a pratiquement jamais. Les statuts et le règlement sont rédigés sur la base de ceux appliqués par les autres bourses. Une cote est imprimée à l'issue de chaque séance. Elle comporte 82 emprunts et 30 ac-

tions. En plus des emprunts fédéraux, il s'agit essentiellement d'obligations de corporations de droit public locales et de sociétés régionales. A part les actions des grandes banques, nous comptons des valeurs locales très intéressantes dont certaines ont acquis au cours des ans une réputation débordant largement les frontières de notre pays.

### Valeurs de réputation internationale

Nous pensons particulièrement à Interfood, société holding ayant son siège à Lausanne et dont Chocolat Suchard à Neuchâtel représente une importante participation. Les deux catégories d'actions Interfood figurent à la cote. La Société Ed. Dubied et Cie S.A. compte également parmi les grandes maisons de l'industrie suisse. Elle a fêté le centenaire de sa fondation à Couvet il y a quelques années. C'est également au Val-de-Travers, à Saint-Sulpice, que fut fondée la société suisse de Ciment Portland, créée en tant que société d'exploitation. Elle est devenue au cours des ans un holding et contrôle des intérêts qui s'étendent au monde entier.

Parmi les autres valeurs jouissant d'un rayonnement certain, nous relevons La Neuchâteloise (assurances générales), les Câbles Electriques de Cortaillod, les Câbleries et Tréfileries de Cossonay, la Société Anonyme des Appareillages Gardy et d'autres dont l'énumération serait trop longue. Au nombre des actions récemment admises à la cote, nous notons les actions nominatives Mikron Holding à Bienne et Girard-Perregaux S.A. à La Chaux-de-Fonds. Un certain nombre de valeurs dont la réputation n'est plus à faire sont l'objet de transactions hors bourse. Il s'agit d'Ebauches S.A., de Garde-Temps, etc.

Les séances quotidiennes permettent aussi aux membres de compenser entre eux les ordres en valeurs cotées sur d'autres places, notamment les certificats

américains. Dans ces cas-là, les transactions se font sur la base du premier cours de Zurich.

Le volume des transactions ne peut en aucune façon être comparé à celui de Zurich, Genève ou Bâle. C'est même loin derrière Lausanne et Berne qu'il faut placer Neuchâtel si l'on tente d'établir un classement, le chiffre d'affaires n'étant pas publié. (Tiré du Bulletin Crédit Suisse.)



## canton du valais

### le chanoine Michaud est mort

On annonce en Valais le décès du chanoine Hilaire Michaud, de la « Royale Abbaye de Saint-Maurice », originaire de Verbier. Le défunt, qui avait 80 ans, professa dans divers établissements durant un demi-siècle. Il enseigna le latin et le français à des centaines d'élèves venant des diverses régions de Suisse, voire de l'étranger. Le chanoine Michaud était docteur en philosophie et licencié en théologie. Il dirigea quelque temps l'Ecole secondaire de Bagnes et exerça son ministère à Saint-Maurice et à Vernayaz.



## canton de vaud

### Aux peintres de la Suisse romande

La Société Arts et Lettres, à Vevey, désireuse de témoigner par un geste tangible l'intérêt qu'elle porte à la peinture, a décidé de décerner un **Prix de Peinture 1974** à celui des concurrents qu'aura distingué un jury de concours.

Ce prix, d'un montant de 6 000 F, sera complété par d'éven-

tuelles récompenses qui pourraient aller à d'autres artistes méritants.

Les peintres qui s'intéressent à cette manifestation voudront bien nous le faire savoir en nous demandant le bulletin d'inscription provisoire, destiné à orienter les organisateurs sur l'envergure que pourrait prendre ce concours et l'exposition qui suivra. L'engagement formel n'interviendra que plus tard, sur la base d'une inscription définitive.

#### Arts et Lettres

#### Commissions des Expositions Vevey

Le Président : A.-G. Berthod. Le Secrétaire : F. Muller. Toute correspondance ou demande de renseignements doit être adressée à M. Fédia Muller, secrétaire de la Commission d'Arts et Lettres, 17, boulevard Paderewski, 1800 Vevey. Téléphone 021-51 00 04.

### Un guérisseur libéré par la justice lausannoise

Devant une salle comble, le tribunal correctionnel de Lausanne a libéré de toute peine, en mettant toutefois les frais de la cause à sa charge, un guérisseur, René C., qui était poursuivi pour exercice illégal de la médecine. Il a estimé que les actes illégaux de l'accusé n'avaient été ni dommageables, ni poussés par un esprit de lucre et, pour le libérer, il s'est fondé sur un récent arrêt de la Cour de Cassation du tribunal cantonal.

Les « dons » de ce « medze » avaient été révélés alors qu'il était évangéliste en France : grâce à son pendule, on avait retrouvé un paroissien noyé dans un puits, comme il l'avait indiqué. De retour en Suisse, il ouvrit des cabinets de consultation à Bienne, à Yverdon et à Pully. Il recevait 30 à 40 clients par jour, venant de toute la Suisse, ainsi que de France, de Belgique, d'Angleterre et d'Ir-

lande. Il ne demandait pas d'argent, mais acceptait ce qu'on lui donnait, touchant ainsi près de 70 000 francs par an et se faisant une fortune de 200 000 francs.

Le tribunal entendit une vingtaine de témoins qui racontèrent que les médecins ne les avaient pas soulagés de leurs maux, alors que le radiesthésiste les avait remis sur pied, en diagnostiquant leur maladie avec le pendule et en les traitant par des remèdes homéopathiques. C'est d'ailleurs sur ce dernier point qu'il était poursuivi : son fils avait repris à Lausanne une pharmacie qui connut le succès grâce aux clients qu'il lui envoyait.

Le ministère public requit une amende de 10 000 francs, le maximum possible. Il rappela que le guérisseur avait déjà payé quatre amendes, la dernière en date se montant à 10 000 francs, pour esprit de lucre. Dans le canton de Vaud, selon une nouvelle disposition de la loi sanitaire prise en 1956, un guérisseur peut être poursuivi dans deux cas : s'il cause un acte dommageable ou s'il est poussé par l'appât du gain.

Mais la défense a relevé que les mobiles du prévenu étaient honorables et elle a plaidé l'acquiescement. Elle a déploré qu'après avoir tenu compte de l'esprit libéral des nouvelles dispositions vaudoises, l'autorité ait recommencé depuis quelque temps à poursuivre les guérisseurs, comme si le compromis intervenu — à la suite d'une initiative populaire favorable à ces gens — n'existait pas. C'est ainsi que cinq guérisseurs ont été traduits ces dernières années devant les tribunaux vaudois, pour être finalement libérés.

### Une « avenue Pierre Decker » à Lausanne

La municipalité de Lausanne a décidé que la première partie de

l'avenue Virgile Rossel, entre l'avenue de La Sallaz et l'avenue de Beaumont, dans le quartier des hôpitaux, porterait désormais le nom d'avenue Pierre Decker, en hommage à la mémoire de l'éminent médecin et chirurgien vaudois.

Né en 1892 à Bex, mort en 1967 à Lausanne, le docteur Pierre Decker a été professeur ordinaire de clinique chirurgicale à l'université de Lausanne dès 1934. Il a dirigé la construction du bloc opératoire et du pavillon chirurgical de l'hôpital cantonal et a organisé le pavillon de la santé à l'exposition nationale de 1964. On lui doit de nombreuses publications et de grands progrès dans la chirurgie de l'œsophage, du thorax, de l'abdomen, du cancer et des fractures. Le professeur Decker a légué à la faculté de médecine sa collection de Rembrandt et de Durer, et au service de chirurgie un capital dont le produit permet d'octroyer des bourses pour faciliter des voyages d'études à des étudiants.

### Mort du pasteur Mayor-de Rham

Le pasteur Maurice Mayor-de Rham, qui présida la société des aumôniers de l'armée suisse et la commission romande de radiodiffusion, siégea au synode de l'église protestante vaudoise et créa la populaire émission « L'heure des enfants » à Radio Lausanne, est mort à l'âge de 84 ans.

Né le 27 janvier 1890, M. Mayor-de Rham avait été pasteur à Bercher dès 1916, puis à Morges de 1929 à 1956. Il présida le Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ecclésiastique et fut membre du synode de l'église réformée du canton de Vaud de 1946 à 1954. Capitaine-aumônier du régiment vaudois d'infanterie de montagne et de la place d'armes de Bière, il présida la société des aumôniers de l'armée suisse pendant plusieurs années. Il était le dernier aumônier survivant de la mobilisation de 1914-1918.

Président de la Commission romande de radiodiffusion, membre de la Commission des programmes durant plus de quarante ans, il fut l'un des initiateurs des émissions religieuses à la radio, présenta de 1926 à 1934 l'émission « L'heure des enfants » de Radio-Lausanne (il était l'« oncle Maurice » de 4 000 « neveux et nièces ») et fut l'un des réalisateurs de l'émission « L'heure du soldat » lors de la dernière guerre. Sous le pseudonyme de Guy Berger, il avait écrit cinq pièces de théâtre populaire.

### Mort de l'artiste Gea Augsbourg

Gea Augsbourg, dessinateur vaudois célèbre par son coup de crayon extraordinaire, s'est éteint à Lausanne à l'âge de 72 ans, après une longue maladie. Né à Yverdon, de son vrai nom Georges Augsburger, il était devenu très jeune un peintre, paysagiste, graphiste, dessinateur et caricaturiste de talent, exposant ses œuvres en Suisse et à l'étranger. Il vécut à Lavaux et à Lausanne, à Paris et en Provence (où il se lia d'amitié avec Giono et Picasso), et séjourna aux Etats-Unis, en Belgique, en Roumanie, en Chine et dans d'autres pays d'où il rapporta dessins et aquarelles.

Gea Augsbourg avait publié de nombreux recueils et albums de dessins et d'images (« Notre terre et ses gens », « Mes Amériques », entre autres), illustré des œuvres d'auteurs romands (C.F. Ramuz, Gilles, Paul Budry) et français (André Chamson), et des biographies de personnalités (Darius Milhaud, Serge Lifar, Ernest Ansermet, le général Guisan). Il avait fait de remarquables croquis d'écrivains, d'artistes, mais aussi de paysans, de vigneron et de pêcheurs bien vaudois.

Collaborateur de revues et de journaux suisses et français, auteur de mosaïques et de gravures murales (château d'Ouchy),

Gea Augsbourg s'était aussi intéressé au cinéma et avait présidé avant 1930 à la création d'un « ciné indépendant » qui fut le premier ciné-club de Lausanne.

### En auto à la découverte de la Romandie

Pour qui souhaite découvrir la Suisse romande en auto sans se soucier de l'organisation de son voyage, la revue « Panorama touristique », éditée à Neuchâtel, a élaboré sept itinéraires de quatre jours. Les programmes proposés (point de départ Genève, ou Bâle également dès le printemps) concernent le lac de Neuchâtel et le Jura, les Alpes vaudoises et fribourgeoises, avec le lac de Morat, le Bas-Valais, à destination de Champex, Montana ou Verbier. Un programme spécial est prévu pour Neuchâtel. L'automobiliste reçoit avec chaque itinéraire un carnet de bons pour une auto avec forfait de 500 km, les repas et le logement à l'hôtel, ainsi que les excursions, les visites de musées, etc. Quatre jours de voyage « tout compris » coûtent à partir de 600 francs au locataire de la voiture, selon le type de celle-ci ; chaque accompagnant paie environ la moitié de ce prix.

**canton  
de zurich**

### Artiste suisse à l'étranger

Le Zurichois Niklaus Wyss a été nommé chef d'orchestre permanent du « San Francisco Symphony Orchestra ».

Il partagera cette fonction avec le chef d'orchestre Seiji Ozawa. M. Wyss sera d'autre part responsable des concerts des saisons d'été et d'automne.